AVANT la réforme des DES de Pharmacie

La Filière de Pharmacie Spécialisée

La Formation

- <u>2 semestres</u> dans des services de pharmacie hospitalière
- Validation de 2 UV de PHC + 2 mémoires
 Ou 2 UV PIBM + 1 mémoire
 - → Possibilité <u>d'orienter son cursus vers les filières PH ou</u> industrie
 - → Cependant diplôme non qualifiant (idem en filière PH ou PIBM), nécessité de valider des enseignements complémentaires (DU, Master Pro ou Recherche...)

Les Débouchés

- Enseignement-recherche (Postes hospitalouniversitaires :MCU-PH, PU-PH)
- Industrie pharmaceutique (Essais cliniques, Affaires réglementaires...)
- Pharmacie hospitalière (stérilisation, radiopharmacie..)
- Biologie (spécialisation, mais peu débouchés)

APRES la réforme des DES de Pharmacie

DES d'Innovation
Pharmaceutique et
Recherche (IPR)

La Formation

- Découpage des 4 années d'internat en 2 niveaux :
 - Niveau 1 = 2 premiers semestres d'internat
 - Niveau 2 = 6 autres semestres
- La validation de la formation pratique est réalisée à chaque semestre <u>par la</u> <u>commission pédagogique</u> (≠commission d'agrément/adéquation)

Annexe II: DES Innovation pharmaceutique et recherche

« Ce diplôme d'études spécialisées contribue à la formation à l'innovation thérapeutique et biologique en complémentarité des secteurs couverts par les diplômes d'études spécialisées de pharmacie et de biologie médicale.

Ce diplôme d'études spécialisées contribue à la formation des compétences hospitalières et au savoir faire dans des disciplines et/ou spécialités particulières et innovantes notamment :

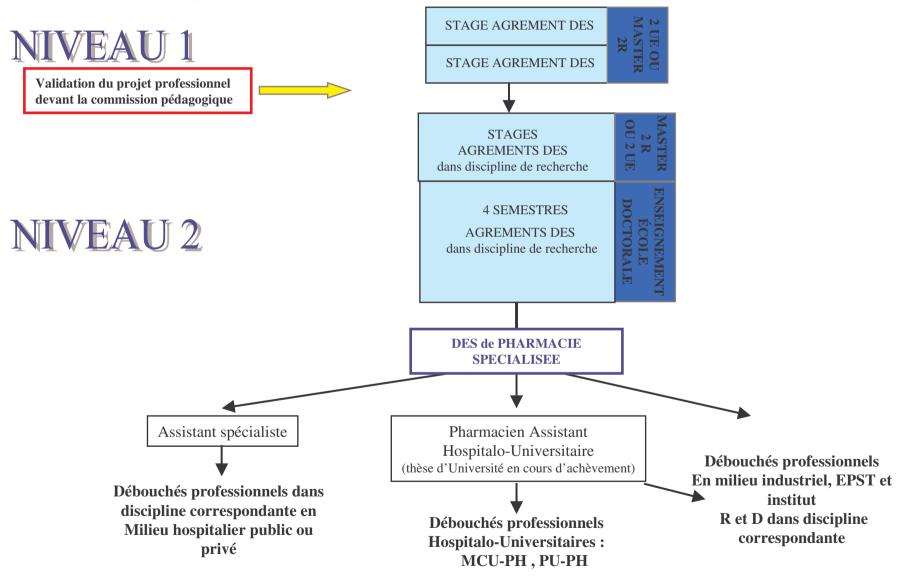
- Santé publique et environnement, Pharmaco épidémiologie
- Domaines particuliers de la thérapie génique et de la thérapie cellulaire
- Hygiène hospitalière
- Biotechnologie et nanosciences
- Diagnostic in vitro
- Nutrition
- Toutes nouvelles thérapeutiques (bioorganes, biomatériaux)... »

Annexe II: DES IPR

- « L'interne doit [...] établir avant sa prise de fonction d'interne, ou voir au plus tard au cours du premier semestre de son internat, un plan du cursus universitaire qu'il désire entreprendre. Ce plan doit présenter une finalité cohérente et être approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche de pharmacie où l'étudiant prend ses inscriptions annuelles sur rapport du tuteur mentionné cidessus.
- -Le cursus doit obligatoirement comporter la validation d'au moins **deux des unités d'enseignement** proposées dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de *Pharmacie* [...].
- -- Les semestres doivent être effectués dans **des services agréés pour ce diplôme** d'études spécialisées et dont l'activité est en rapport avec le cursus prévu par l'interne. »

DES IPR

Élaboration du projet professionnel



Conclusion

- Application en novembre 2009
- On retrouve l'hétérogénéité des choix, des commissions ... d'une inter-région à l'autre
- Grand choix sur l'orientation de son cursus
- Difficile si problème d'orientation